

No. 37855

Le 29 mars 2018

March 29, 2018

Coram : Le juge en chef Wagner et les juges
Abella, Moldaver, Karakatsanis, Gascon,
Côté, Brown, Rowe et Martin

Coram: Wagner C.J. and Abella, Moldaver,
Karakatsanis, Gascon, Côté, Brown, Rowe
and Martin JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

J. J.

J. J.

Intimé

Respondent

- et -

- and -

La Province canadienne de la Congrégation
de Sainte-Croix

La Province canadienne de la
Congrégation de Sainte-Croix

Intervenante

Intervener

ET ENTRE :

La Province canadienne de la Congrégation
de Sainte-Croix

Demanderesse

- et -

J. J.

Intimé

- et -

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Intervenant

JUGEMENT

La requête pour directives et pour accélérer le traitement de la demande d'autorisation de l'appel et en vue d'abrèger les délais applicables à l'appel déposée par La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix est rejetée. Les demandes d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-025575-150, 2017 QCCA 1460, daté du 26 septembre 2017, sont accueillies sans dépens.

AND BETWEEN:

La Province canadienne de la
Congrégation de Sainte-Croix

Applicant

- and -

J. J.

Respondent

- and -

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

Intervener

JUDGMENT

The motion for directions and for an order to expedite the application for leave to appeal and to abridge the time limits applicable to the appeal of La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix is dismissed. The applications for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-025575-150, 2017 QCCA 1460, dated September 26, 2017, are granted without costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.